



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique fiscale

Question écrite n° 5988

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les graves inquiétudes exprimées par les professionnels du marché de l'art et des antiquaires devant le recul progressif de la France dans ce secteur au profit des places américaines et anglaises. En effet, alors que Paris a très longtemps fait figure de place leader dans le négoce international de l'art et des antiquités, on assiste désormais à son déclin en raison d'une fiscalité pénalisante et inadaptée à ce marché particulier. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux professionnels français de l'art de faire face à la concurrence étrangère et d'assurer leur pérennité.

Texte de la réponse

Les règles fiscales applicables à la commercialisation des objets d'antiquité ne sont pas à l'origine des difficultés évoquées. En effet, les écarts de taux entre les Etats ne sont pas de nature, à eux seuls, à susciter des délocalisations significatives au détriment des opérateurs français. Cette analyse rejoint d'ailleurs celle des professionnels qui avaient accepté le principe du projet de loi du précédent gouvernement portant réglementation des ventes de meubles aux enchères publiques - projet qui instituait une nouvelle taxe en vue d'indemniser les commissaires-priseurs pour la suppression du monopole des ventes volontaires aux enchères publiques.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5988

Rubrique : Impôts et taxes

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3887

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 67